

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUTOU

COMMUNE D'ENDOM

B.P 12 Endom-Cameroun
Tél./Fax : 699 55 95 92

CENTER REGION

NYONG AND MFOUTOU DIVISION

ENDOM COUNCIL

Po Box : 12 Endom-Cameroun
Tél./Fax : 699 55 95 92

COMMUNIQUE N° 003 /C/C. END/MAIRE/CAB/2025 DU 14 mars 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

(en procédure d'urgence)

N° 003 /AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025/DU 22 Janvier 2025

**RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'ASTREINTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT
DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ENDOM,
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUTOU, REGION DU CENTRE
EN TROIS (03) LOTS**

- Lot 1 - Construction d'un logement d'astreinte du personnel enseignant de l'*Ecole Publique de BETA*
- Lot 2 - Construction d'un logement d'astreinte du personnel enseignant de l'*Ecole Publique de NKOLMEWOUT*
- Lot 3 - Construction d'un logement d'astreinte du personnel enseignant de l'*Ecole Publique d'EKOMBA*

Le Maire de la Commune d'Endom, Maître d'Ouvrage /Autorité Contractante, communique :

Les soumissionnaires ci-après sont déclarés attributaires des Lettres-commandes, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025 du 22 janvier 2025 relatif aux *travaux de construction de logements d'astreinte du personnel enseignants de certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Endom, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ; en trois (03) lots.*

Selon le détail ci-dessous :

Soumissionnaires	Lots	Montant (FCFA TTC) Offres attributaires	Délais d'exécution
AFPY SARL	Lot 1	19.910.248	Trois (03) mois
AFPY SARL	Lot 2	19.910.248	Trois (03) mois
ETS TKB & FILS	Lot 3	19.825.730	Trois (03) mois

Le délai d'exécution court, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux du lot.

Le soumissionnaire ci-dessus déclaré attributaire des deux lots est invité à se présenter à la Commune d'Endom (Cabinet du Maire), dès diffusion du présent communiqué pour l'élaboration et la souscription de la Lettre-Commande afférente, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'original et de l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus. /-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEDUB
- PREFET N/M
- PDT/CIPM
- ATTRIBUTAIRES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Fait à Endom, le 14 mars 2025

*Le Maire
Abdoul Ossama René*